



Lyon, le 15 avril 2022

DEC6 - Concours recrutement des personnels

Arrêté n°2022-04-15 fixant la composition du jury du concours externe de secrétaire administratif de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2022

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011, fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 1er décembre 2014;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ARRÊTE

Article 1^{er}: le jury du concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur organisé au titre de l'année 2022 est composé ainsi qu'il suit :

Président de jury du concours :

Armelle KHEDER

Attachée d'administration de l'Etat hors classe,

Direction des services départementaux de l'Education nationale de la

Loire

Vice-Président de jury du concours :

Abdallah CHIBI

Personnel de direction, collège Victor Schoeler

Collège Victor Schoeler Lyon

Membres:

<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	CORPS	<u>ÉTABLISSEMENT</u>	<u>CP</u>	VILLE
POUMAREDES	Pascale	ATTACHEE D'ADMINISTRATION HORS CLASSE	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET	42000	SAINT-ETIENNE
BONNARD	Julien	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LYON	69007	LYON
DUFOUR	Rémi	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DU RHONE	69007	LYON
GUISLAIN ORSET	Kevin- John	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LYON	69007	LYON
BONNET	Jessica	ATTACHEE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LYON	69007	LYON
DEMOURON	Sandrine	ATTACHEE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON	69007	LYON
OLIVO	Jérémy	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LYON	69007	LYON

Article 2 : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation, le secrétaire général de l'académie

Olivier CURNELLE